

Point de situation sur le processus de coordination PSIA

CCLNTA, le 1er juin 2015

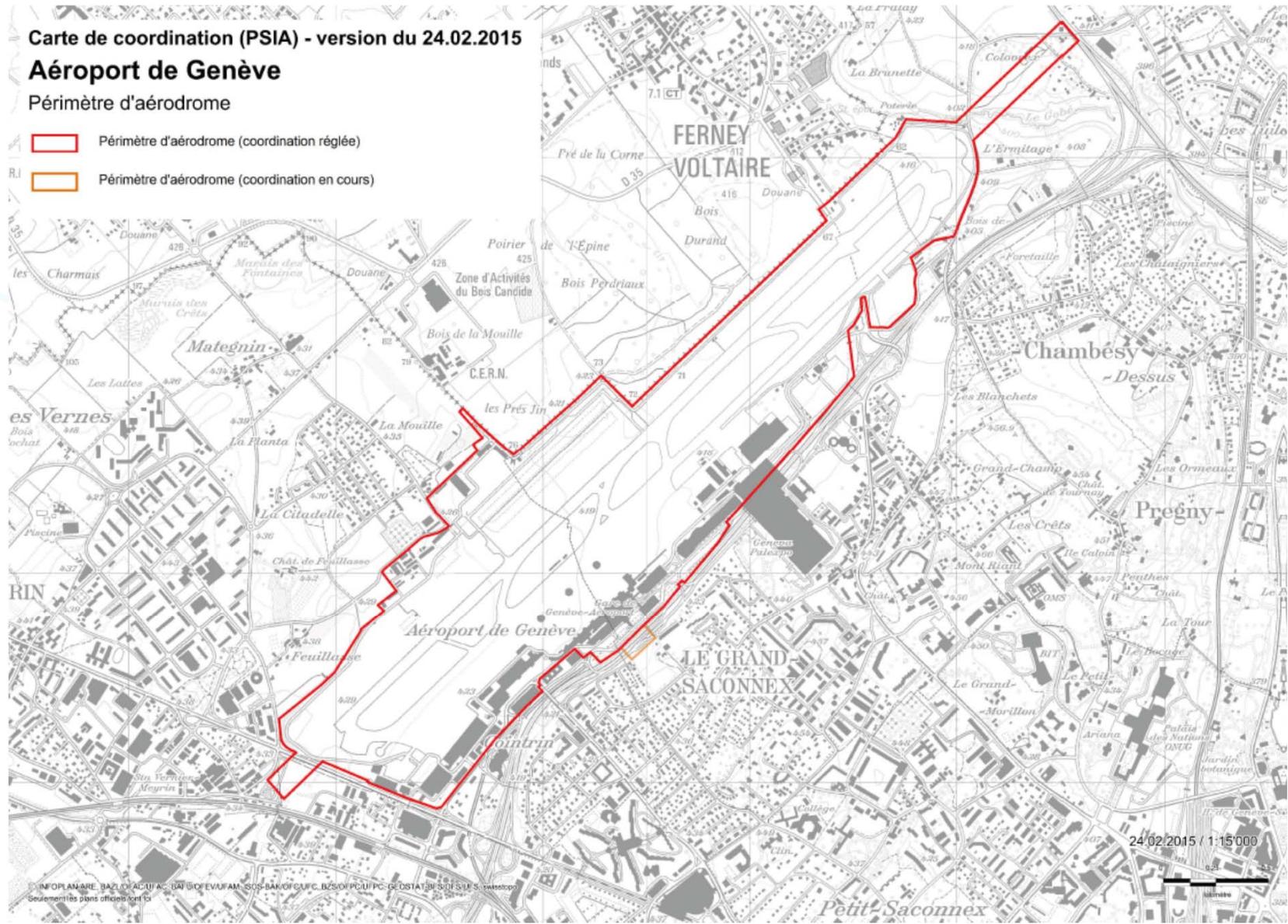


Prévisions de trafic 2030 retenues dans le PSIA

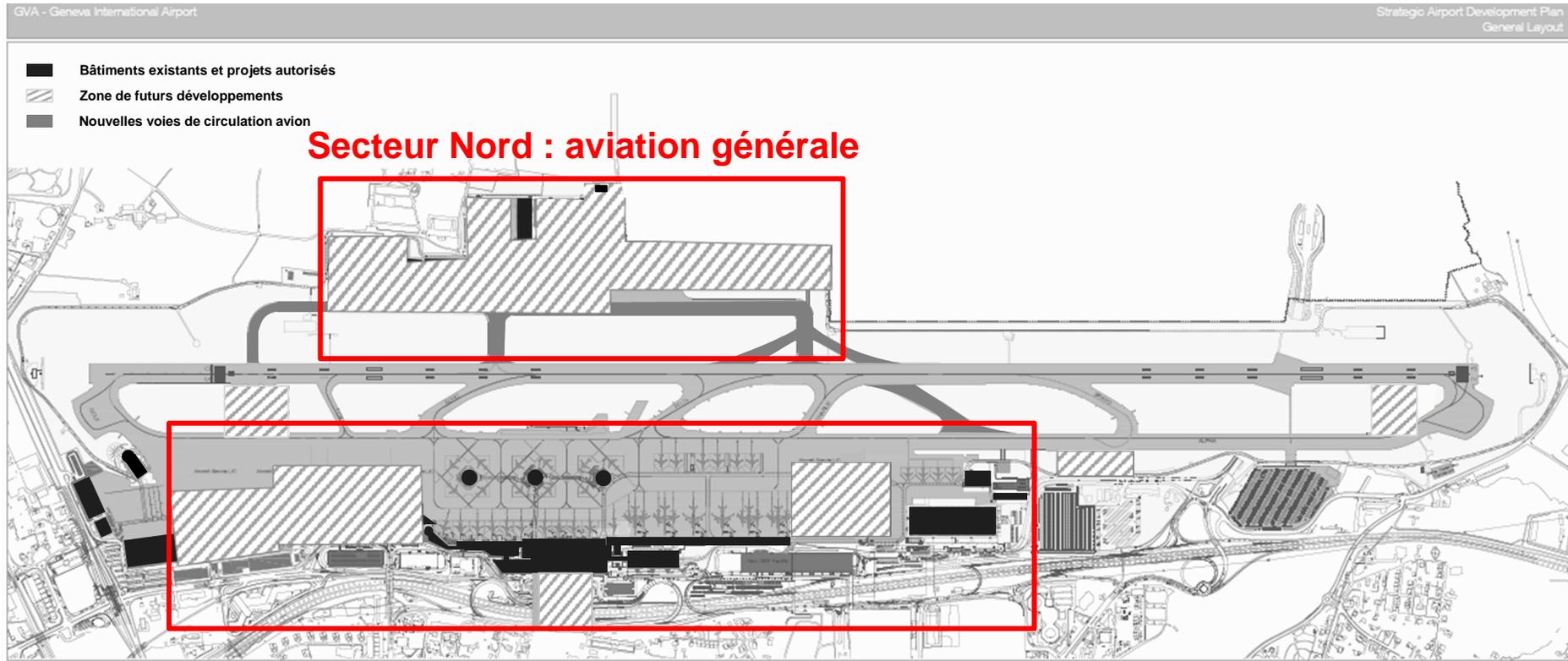
Trafic 2030	Intraplan	PSIA
Trafic ligne et charter	191'600	190'000
Autres mouvements	56'400	45'000
Total	248'000	235'000

Pour le processus de coordination PSIA, les partenaires au processus de coordination retiennent 235'000 mouvements (190'000 trafic ligne et charter et 45'000 autres mouvements) à l'horizon 2030.

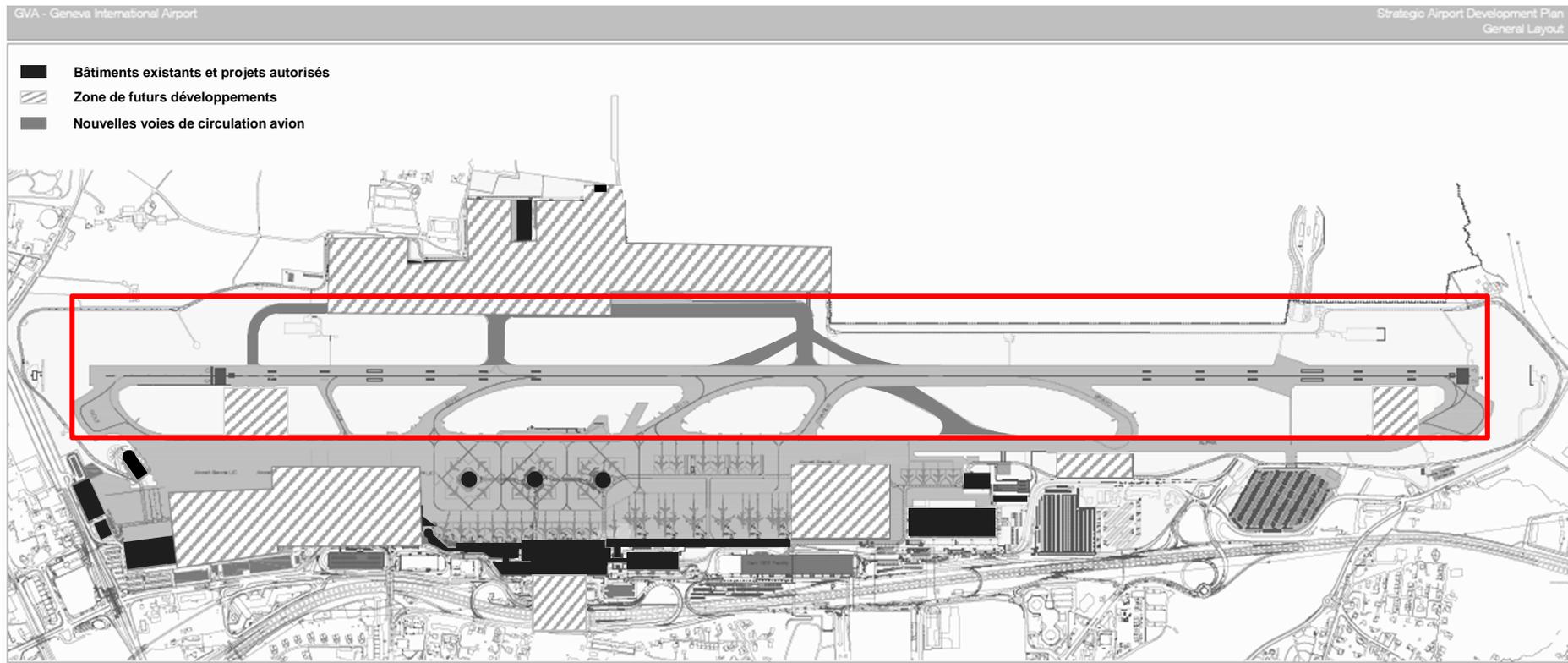
Périmètre d'aérodrome



GVA 2030 – Concept général

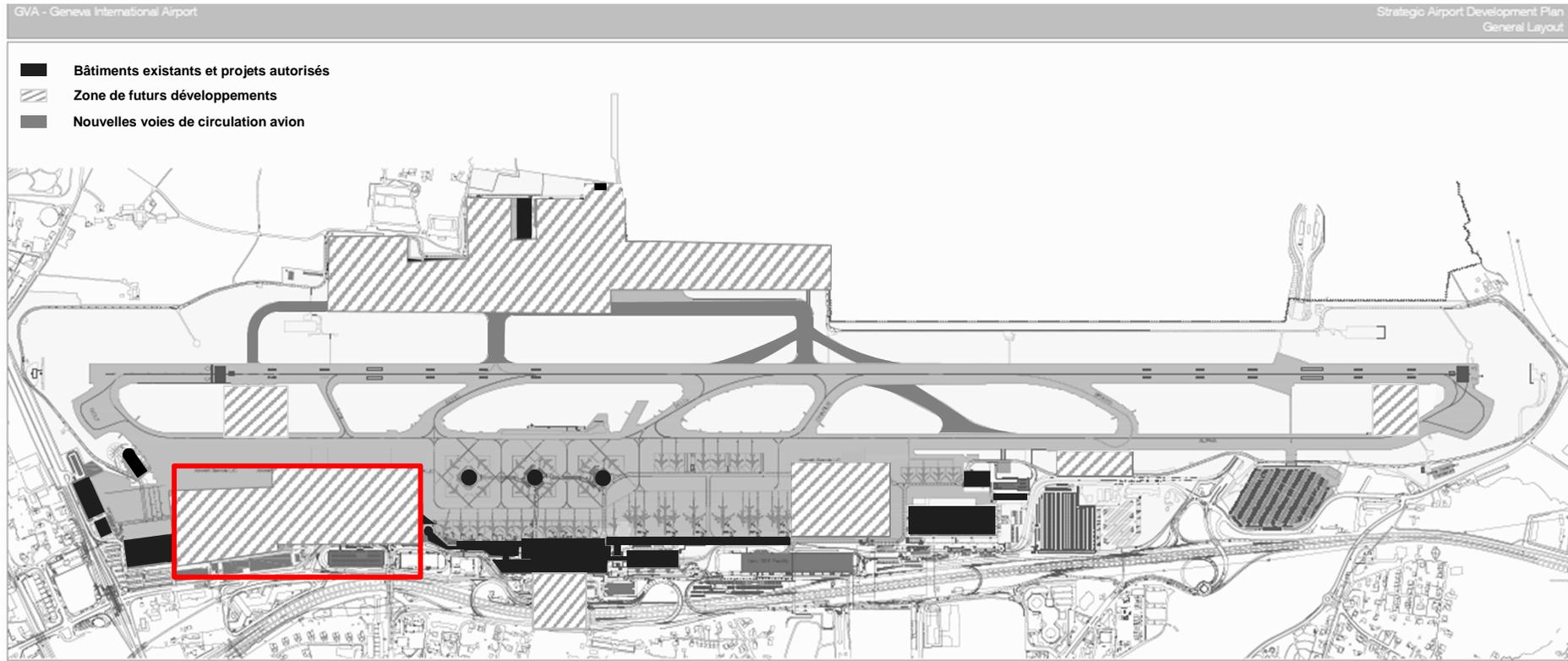


Secteur Sud : principalement aviation ligne et charter



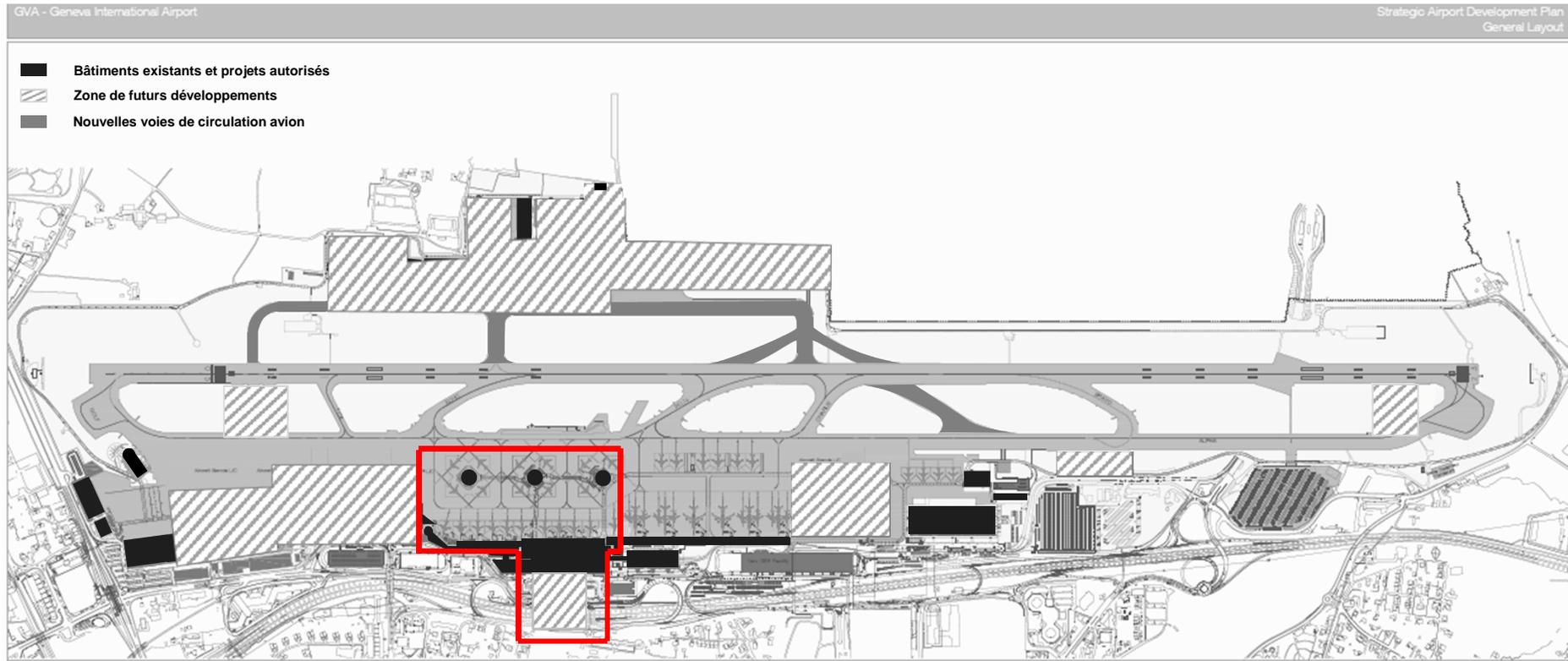
- aménagement de nouvelles sorties de pistes
- réalisation de voies multiples pour l'alignement des avions en début de pistes
- création d'une voie d'accès au seuil de piste 05
- réalisation d'un réseau de canalisations et de bassins de rétention pour les eaux du bassin versant du Vengeron et du Nant d'Avanchet

Zone Ouest



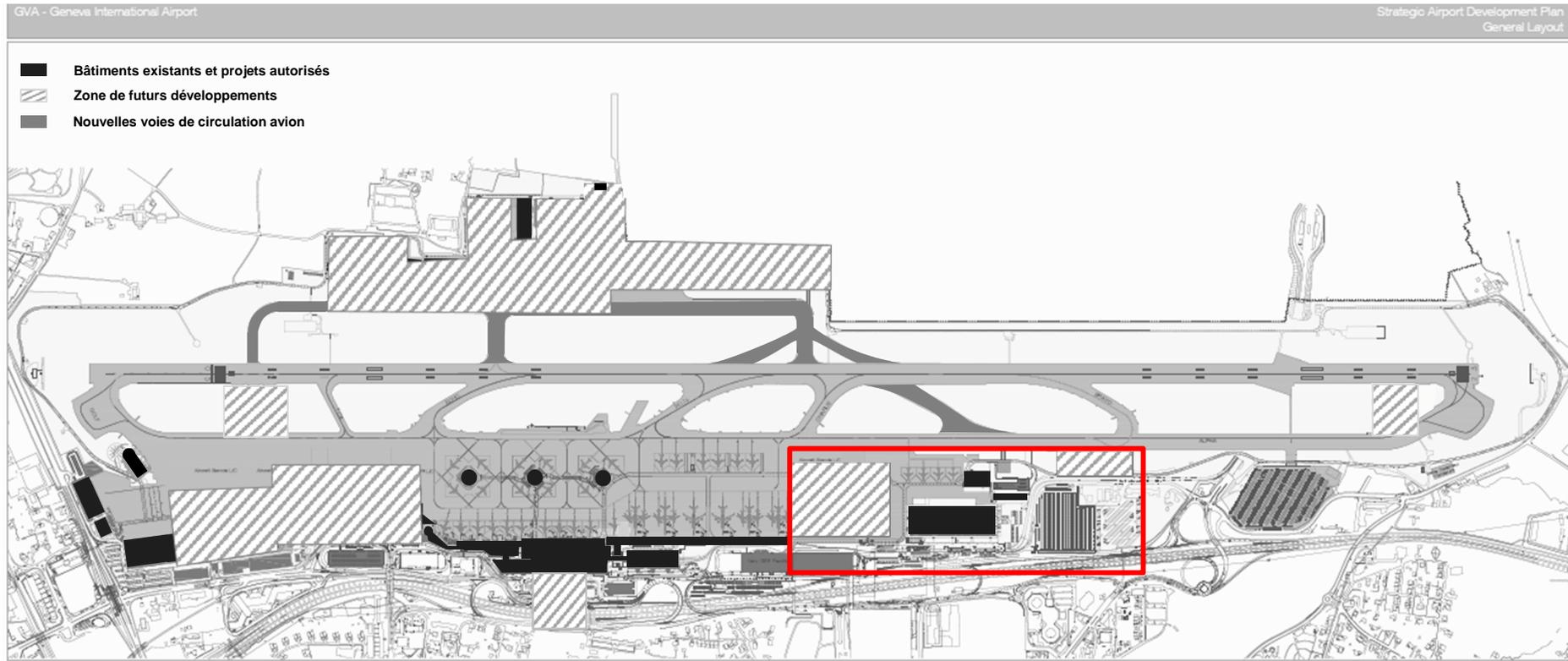
- réorganisation de la zone Ouest pour le stationnement d'avions de ligne /charter ainsi que pour de l'aviation générale
- construction d'une nouvelle aile dans la prolongation de la partie ouest du Terminal T1
- reconstruction du bâtiment technique Pré-Bois existant

Zone centrale



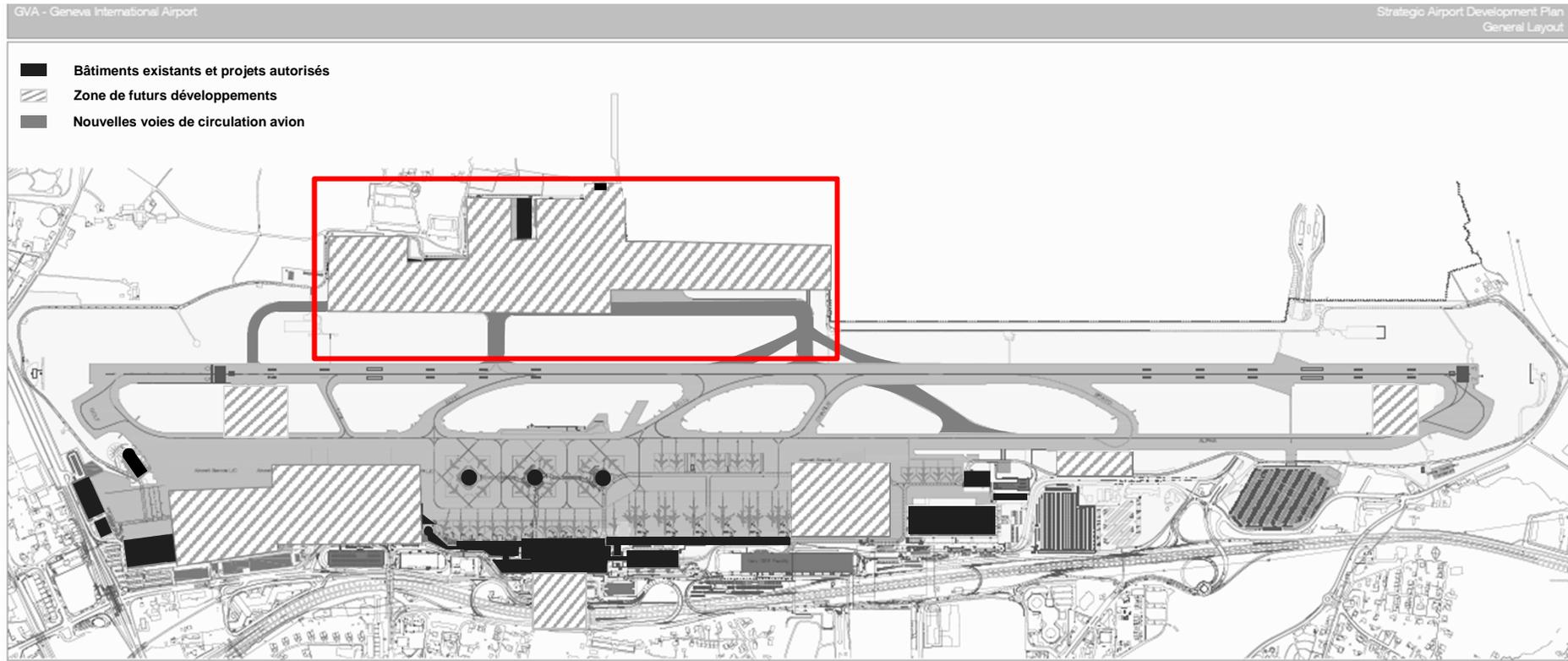
- rénovation et augmentation de la capacité des satellites 20, 30 et 40
- aménagement de nouvelles positions et salles d'embarquement à l'ouest du satellite 20
- réalisation du projet « Cointrin Vision »

Zone Est



- aménagement de positions supplémentaires pour les avions de ligne et charter
- construction de nouvelles infrastructures pour le traitement des passagers et des bagages
- relocalisation de certaines installations techniques
- déplacement de la chaufferie
- interconnexion avec le réseau GENILAC

Secteur Nord



- création de positions et construction de hangars pour l'aviation générale
- création d'infrastructures pour le traitement des passagers de l'aviation générale
- création d'emplacements et de hangars pour les installations et le matériel techniques
- création d'une nouvelle caserne pour le SSA
- réalisation du bassin de rétention pour les eaux du versant du Nant d'Avanchet

4.1 Impact sur le plan de l'aménagement du territoire

4.1 Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)

Les valeurs de planification (VP) sont appliquées pour la réalisation de nouvelles installations bruyantes et pour la délimitation et l'équipement de nouvelles zones à bâtir destinées à des bâtiments à usage sensible au bruit.

Les valeurs limite d'immissions (VLI) définissent les seuils à partir desquels le bruit dérange considérablement le bien-être de la population. Elles s'appliquent aux installations bruyantes existantes et aux permis de construire pour des bâtiments à usage sensible au bruit dans les zones constructibles existantes.

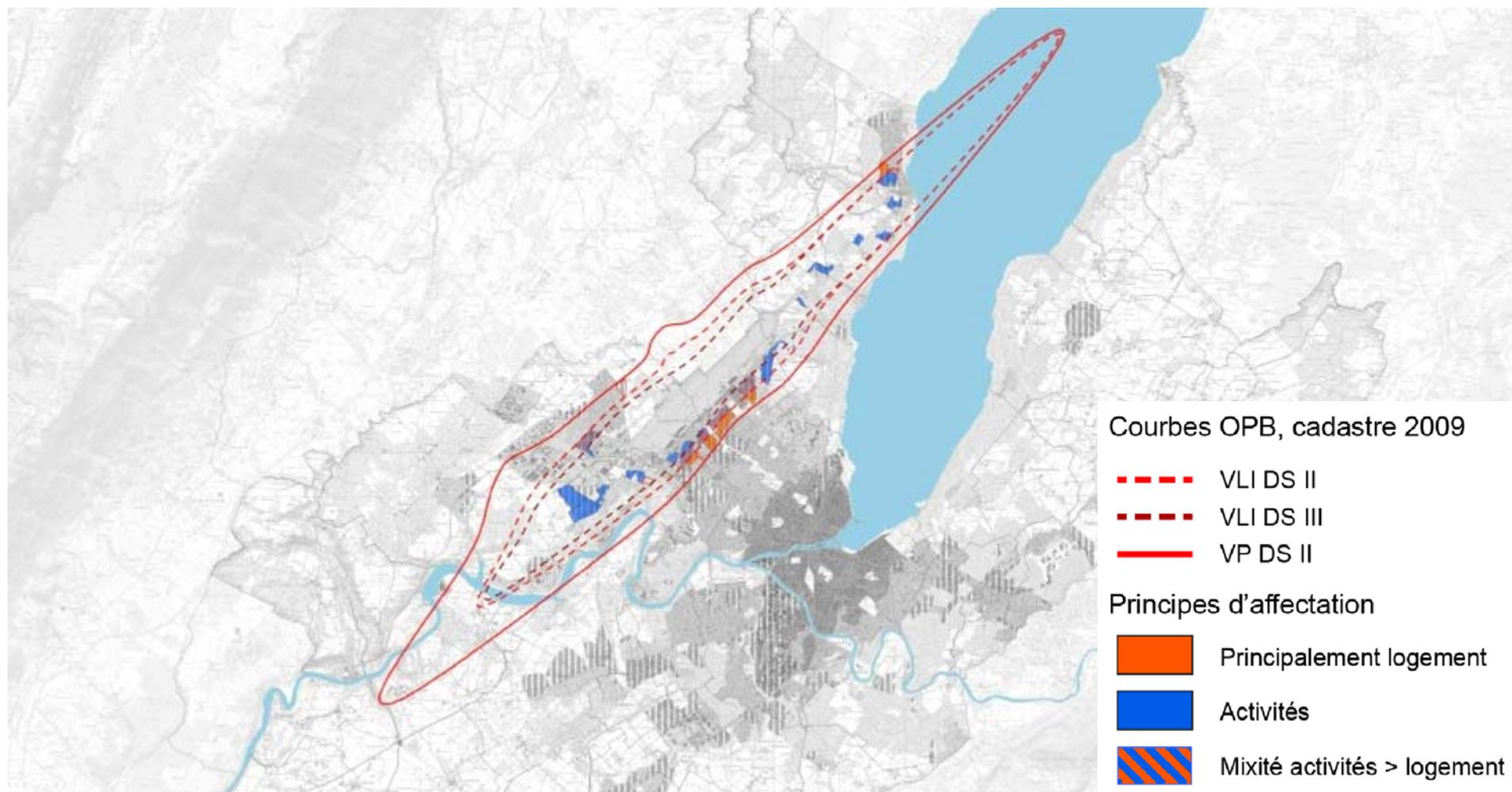
Les valeurs d'alarme (VA) expriment un niveau d'immission de bruit très important et permet d'ordonner l'isolation phonique obligatoire du bâtiment par la pose de fenêtres antibruit.

4.1 Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)

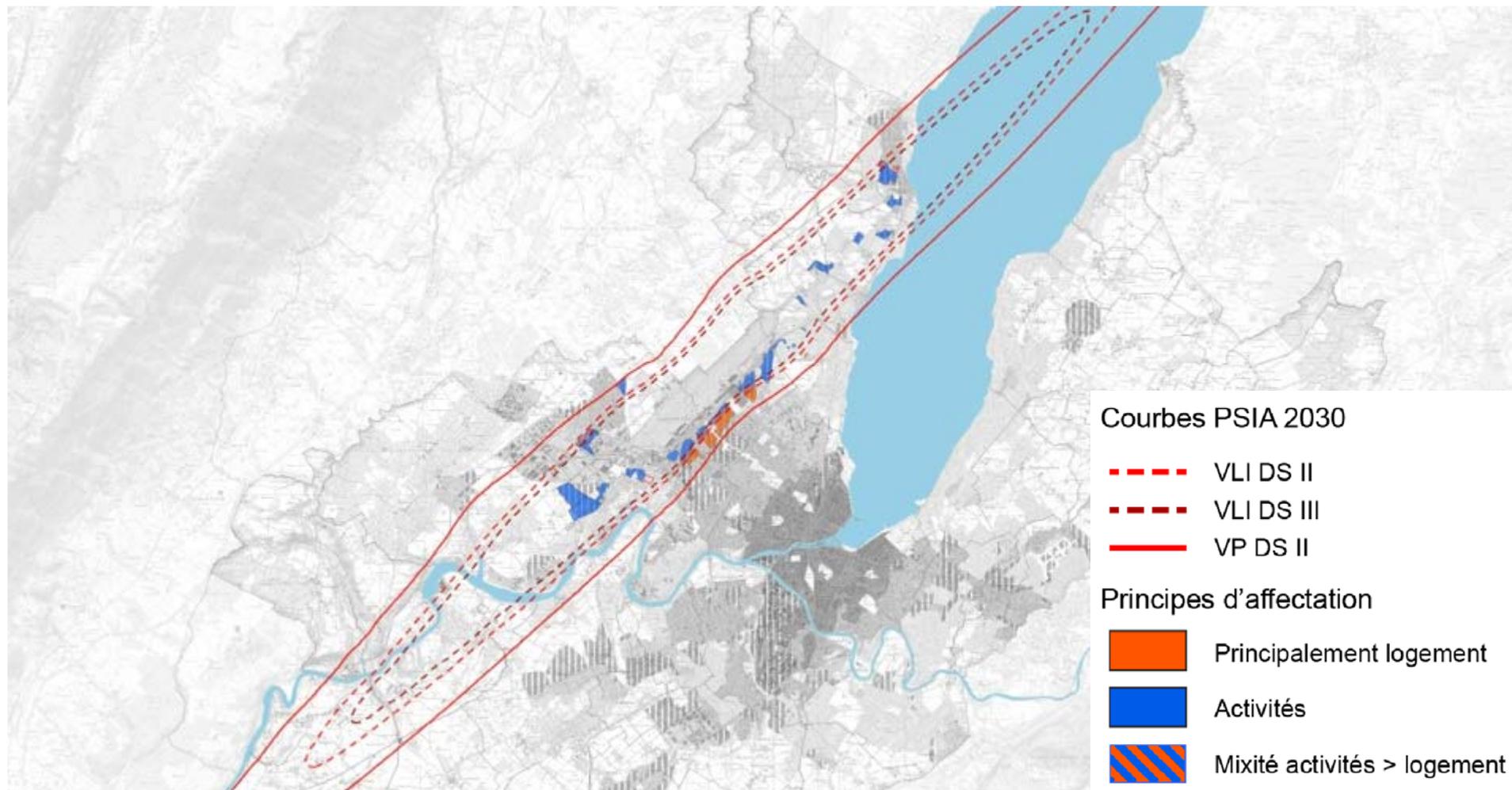
Les valeurs limites d'exposition sont plus strictes pour les zones d'habitation que pour celles où des activités sont également autorisées (degrés de sensibilité dans le tableau). Ces valeurs sont les suivantes (exemple bruit des petits aéronefs et grands avions, valeurs limites d'exposition pour la journée) :

Degré de sensibilité (DS)	Valeur de planification (VP) en dB(A)	Valeur limite d'immission (VLI) en dB(A)	Valeur d'alarme (VA) en dB(A)
	Jour	Jour	Jour
I Détente	53	55	60
II Habitation	57	60	65
III Habitation/activités	60	65	70
IV Industrie	65	70	75

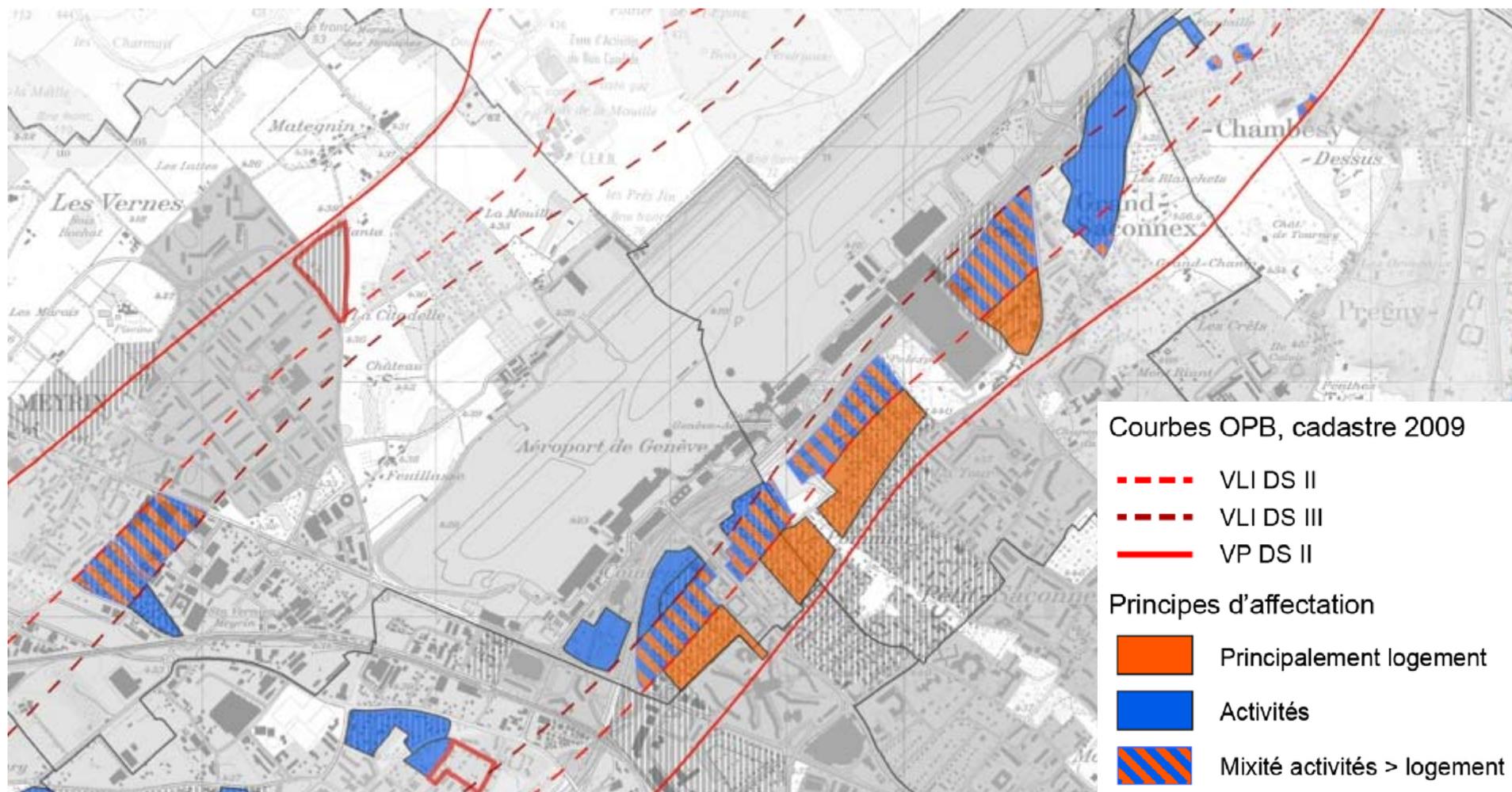
4.1 Exposition au bruit : cadastre 2009



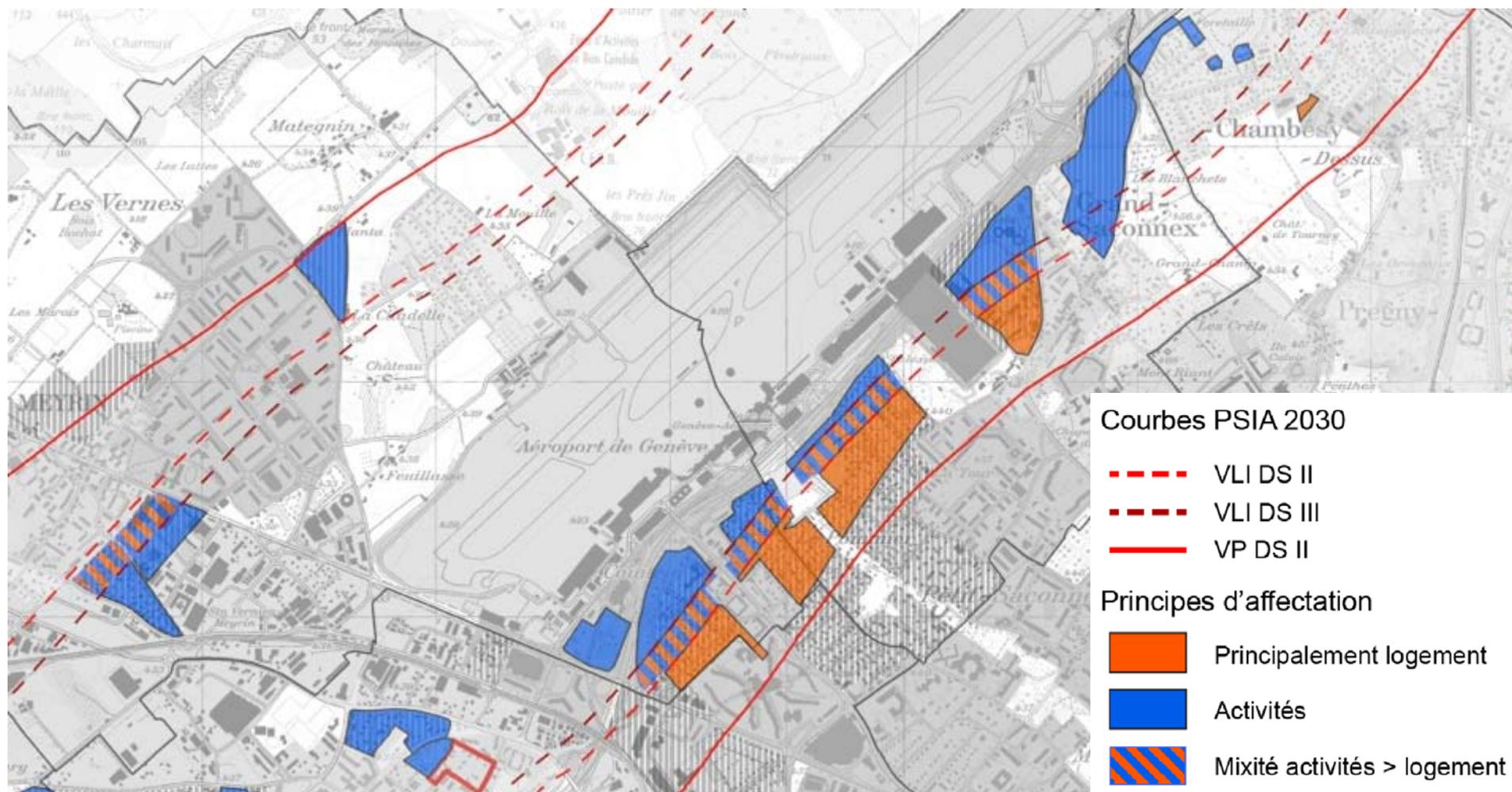
4.1 Exposition au bruit : courbes PSIA 2030



4.1 Exposition au bruit : cadastre 2009

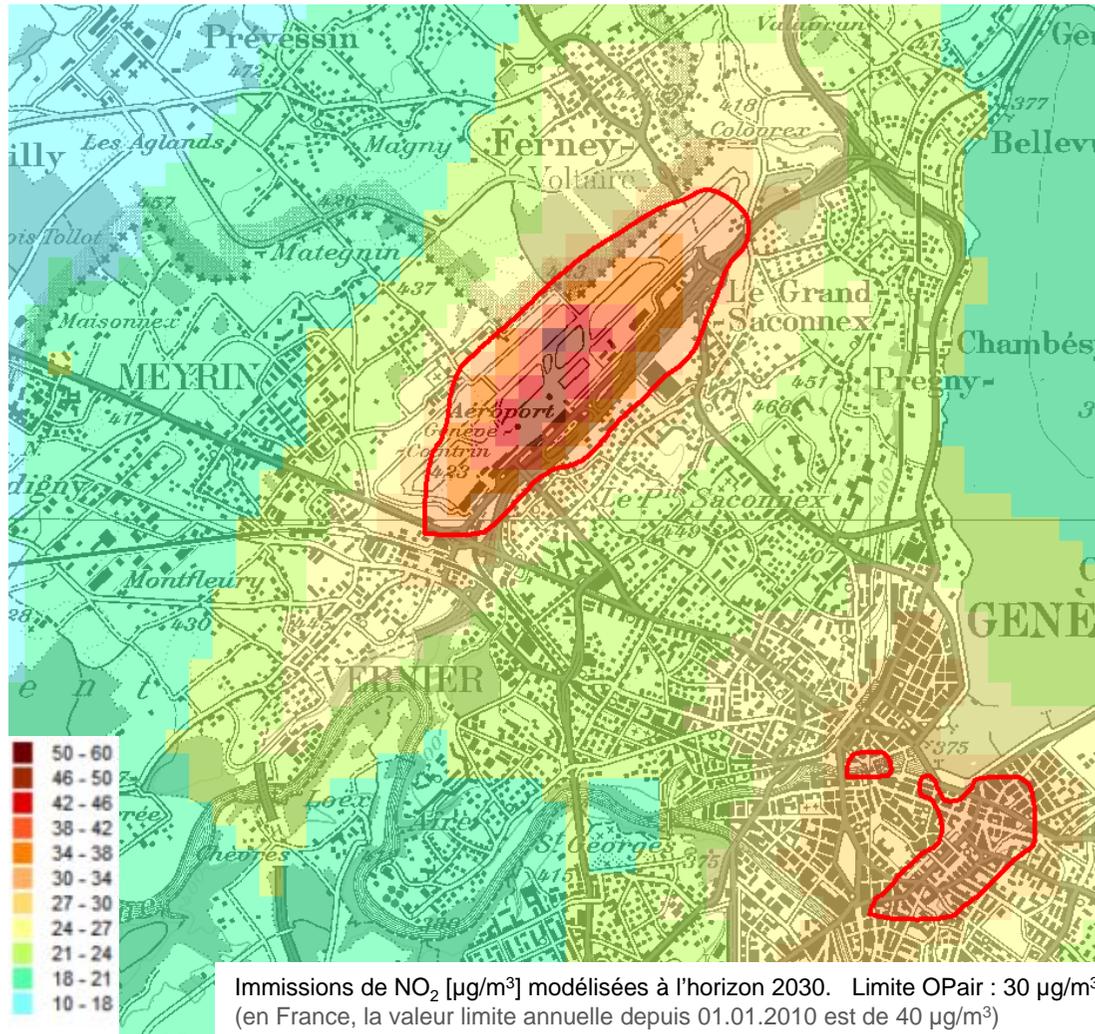


4.1 Exposition au bruit : courbes PSIA 2030



4.2 Impact sur la qualité de l'air

Résultats 2030: immissions de NO₂



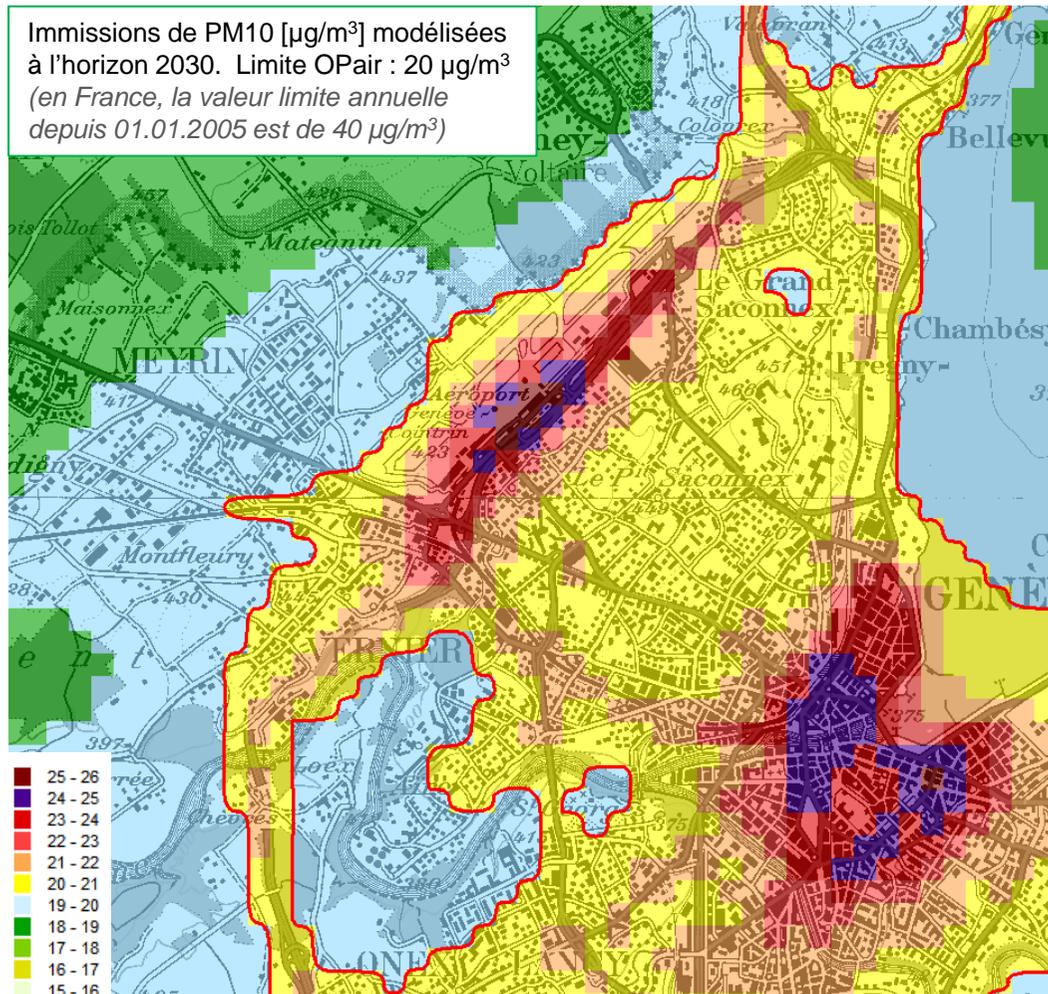
En 2030, les zones dépassant la limite OPair NO₂ (fixée à 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle) se réduisent à quelques hectares en centre-ville. Le reste de la ville est assaini, hormis la région aéroportuaire, à savoir le site même de l'aéroport et en bordure d'autoroute.

Les émissions de l'aéroport ont une influence de l'ordre de 4 à 6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur le Grand-Saconnex, Vernier et Ferney-Voltaire, de l'ordre de 1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur Meyrin.

Résultats: oxydes d'azote

- dans la zone aéroportuaire, augmentation des valeurs d'émissions entre 2020 et 2030
- augmentation de la contribution relative de l'aéroport par rapport aux émissions cantonales de NO_x (24% en 2012 et 40% en 2030)
- sur le territoire genevois, diminution des concentrations moyennes annuelles de NO₂
- dépassement de la limite OPAIR (NO₂) fixée à 30 µg/m³ en moyenne annuelle au centre-ville et à proximité de l'aéroport
- impact des émissions de l'aéroport en termes d'immissions de NO₂ particulièrement marqué sur le tarmac

Résultats 2030: immissions de poussières fines



En 2030, la limite OPAir pour les PM10 (fixée en Suisse à $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle) est dépassée sur une partie importante du territoire genevois, avec des valeurs maximales de l'ordre de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au centre-ville et le long de l'autoroute à proximité de l'aéroport.

L'impact maximal des immissions de l'aéroport en termes de concentrations moyennes annuelles de PM10 au niveau du sol est de l'ordre de $4 \mu\text{g}/\text{m}^3$. L'influence de l'aéroport est essentiellement localisée sur son territoire.

Résultats: poussières fines (PM10)

- tendance à la stagnation des émissions de poussières fines dans le canton
- la contribution de l'aéroport aux émissions totales de PM10 est de l'ordre de 4% en 2014 et passe à 6.6% en 2030 (21.6 t / 328.4 t)
- au niveau des immissions de PM10, les VLI seront toujours dépassées sur une large portion du territoire cantonal en 2030
- Genève Aéroport poursuit et optimise les mesures mises en place pour diminuer l'impact du trafic aérien sur la qualité de l'air

Merci pour votre attention

